

REGISTRES REGLEMENTAIRES CONTROLES

CAHIER DE FERTILISATION
épandage de matières organiques (effluents, boues)
épandage d'engrais minéraux
bilan global azoté
bordereau de livraison d'effluents
analyse de boues d'épuration
analyse de terre
analyse de végétaux (jus de tige)
analyse d'effluents (lisier, fumier, compost)
réalisation du plan de fumure prévisionnel
transformation d'effluent en compost
REGISTRE VEGETAL
bon de livraison des produits phytosanitaires
réalisations de traitements phytosanitaires
agrément applicateur de produits phytosanitaires
bordereau d'élimination des EVPP
bordereau d'élimination des PPNU
bordereau transport des produits phytosanitaires
bulletin d'alerte végétal (maladie, parasite)
rapport de contrôle du pulvérisateur
épandage des effluents phytosanitaires

REGISTRE D'ELEVAGE
bordereau livraison de reproducteurs
bordereau de livraison d'animaux
bordereau de livraison abattoir
bon de livraison des produits vétérinaires
bon de livraison des produits non soumis à ordonnance
ordonnances
bon de livraison d'achat de matières premières
bon de livraison d'aliments
étiquettes d'aliments
bordereau d'édition des formules de fabrication d'aliments
bordereau de reprise des déchets d'activités de soins
bon d'équarrissage
analyse d'animaux
analyse de matières premières
fiche technique "produits"
contrat de reprise des déchets d'activités de soins
compte rendu de visite du vétérinaire
document sanitaire d'accompagnement des porcins (DSAP)
bilan sanitaire et protocole de soins
adhésion groupement
adhésion GDS
fiche mouvement des animaux
Fiche bande
traitement vétérinaire individuel et collectif
fiche incident élevage

REGISTRE HYGIENE ET SECURITE
réalisation de l'évaluation des risques professionnels
rapport de contrôle Inspection du Travail
rapport de contrôle des installations électriques
rapport de contrôle des appareils de levage
rapport de contrôle des appareils sous pression
rapport de contrôle de la citerne de gaz
diagnostic technique amiante
compte rendu de la vérification des extincteurs
formation à l'appareil de levage
autorisation de conduite de l'appareil de levage
agrément transport d'animaux vivants : CAPTAV
fiches zoonose
fiche donnée sécurité des produits de désinfection
fiche donnée sécurité des produits phytosanitaires
fiche donnée sécurité des produits de traitement de l'eau
fiche donnée sécurité des raticides
fiche donnée sécurité des souricides
fiche donnée sécurité des insecticides
fiche entretien de l'appareil de levage

LES AUTORITES

L'inspecteur des Installations

Classées est le premier interlocuteur des éleveurs ;

Il peut contrôler :

- toutes les prescriptions de l'arrêté de l'élevage (déclaration ou autorisation) et de sa localisation,
- l'application de la directive Bien Etre Animal,
- les règles d'identification avec le registre d'élevage,

Accompagné d'un vétérinaire, s'il ne l'est pas lui même, il peut aussi contrôler la réglementation pharmacie vétérinaire. Il assure le contrôle conditionnalité pour la partie élevage.

L'inspecteur du travail

va contrôler toutes les exigences relatives à la sécurité des personnes : les documents obligatoires (Evaluation des Risques Professionnels, contrôles obligatoires (appareils de levage sous pression, diagnostic amiante) mais aussi la conformité du matériel et des équipements de protections individuelles).

Le Service de Protection des

Végétaux SRPV peut contrôler toutes les obligations liées à l'utilisation de produits phytosanitaires (transport, distribution, stockage, enregistrements, gestion des déchets, formation et information).

L'agence de l'eau peut contrôler tous les éleveurs « intégrables », les irrigants et tous les agriculteurs en zone vulnérable.

PRINCIPES

- **Ranger** au fur et à mesure (1 fois par semaine)
- **Enregistrer** en fin de période à partir des carnets de champs et d'élevage

- Parce que « Nul n'est supposé ignorer la loi » mais que la loi est complexe, faites appel à votre interprofession. Dès maintenant prenez rendez-vous pour faire **le point sur l'ensemble de votre exploitation** sur vos pratiques et programmer si nécessaire les améliorations que vous souhaitez mettre en œuvre. Ce service est à votre disposition gratuitement. Profitez-en !

Le moment venu, quand vous recevrez votre courrier vous informant d'un contrôle réglementaire :

- **pointer** les éléments qui risquent d'être contrôlés,
- si vous le souhaitez, **téléphonez à l'interprofession** pour faire une check liste et être ainsi le moment venu plus serein.

Sauf en cas de plainte ou de pollution accidentelle, les éleveurs concernés par un contrôles réglementaires sont informés par courrier 48 Heures avant.

Sachez cependant que même en l'absence de l'éleveur, ils ont réglementairement le droit de faire le contrôle (sauf pour la conditionnalité qui nécessite la signature de l'agriculteur).

Véronique Pelletier : 06.15.75.59.71

REGLEMENTATION

Quels documents sont exigés lors d'un contrôle ?



**Mémento de la FILIERE
VIANDE BLANCHE
en REGION CENTRE**